



Au service
des peuples
et des nations

Pays : Tunisie
Plan d'initiation

Titre du projet : Appui au processus de justice transitionnelle en Tunisie
Effet de la STT attendu : Les conditions propices à l'enracinement des principes démocratiques, à la protection des droits humains et à la conduite des réformes institutionnelles sont soutenues, favorisant la participation de tous les citoyens au processus de développement
Date de début du Plan d'initiation : 01/05/2014
Date de fin du Plan d'initiation : 31/10/2014
Partenaire de réalisation : PNUD

Brève description

Suite à l'adoption en décembre 2013 de la loi relative à l'instauration et l'organisation de la justice transitionnelle en Tunisie, le PNUD a commencé à élaborer un nouveau projet visant à contribuer à la réussite effective de ce processus. Ce plan d'initiation permettra au PNUD d'établir les bases nécessaires pour un lancement rapide et concerté de cette nouvelle phase d'appui du système des Nations Unies au processus de justice transitionnelle tunisien. Il aura pour objectif de (i) finaliser le nouveau document de projet en étroite collaboration avec les membres de la nouvelle Instance Vérité et Dignité (IVD) qui seront nommés dans le courant du premier trimestre 2014 ainsi qu'avec les représentants du nouveau gouvernement issus du dialogue politique national qui sera mis en place en janvier 2014 (ii) commencer à appuyer la mise en place effective des mécanismes prévus par la loi sur la justice transitionnelle, notamment l'IVD et les chambres judiciaires spécialisées.

Durée : 6 mois
 Axe de la STT : Gouvernance
 Atlas Award ID: 00080346
 Date de la réunion du BPAC : 27/03/2014

Ressources requises totales : 200 000 USD
 Ressources allouées :
 • BCPR (Fonds 26921) 200 000 USD

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement : _____

UN

processus de justice transitionnelle ainsi que le travail entamé avec le ministère de la justice pour réformer le système judiciaire et pénitentiaire tunisien.

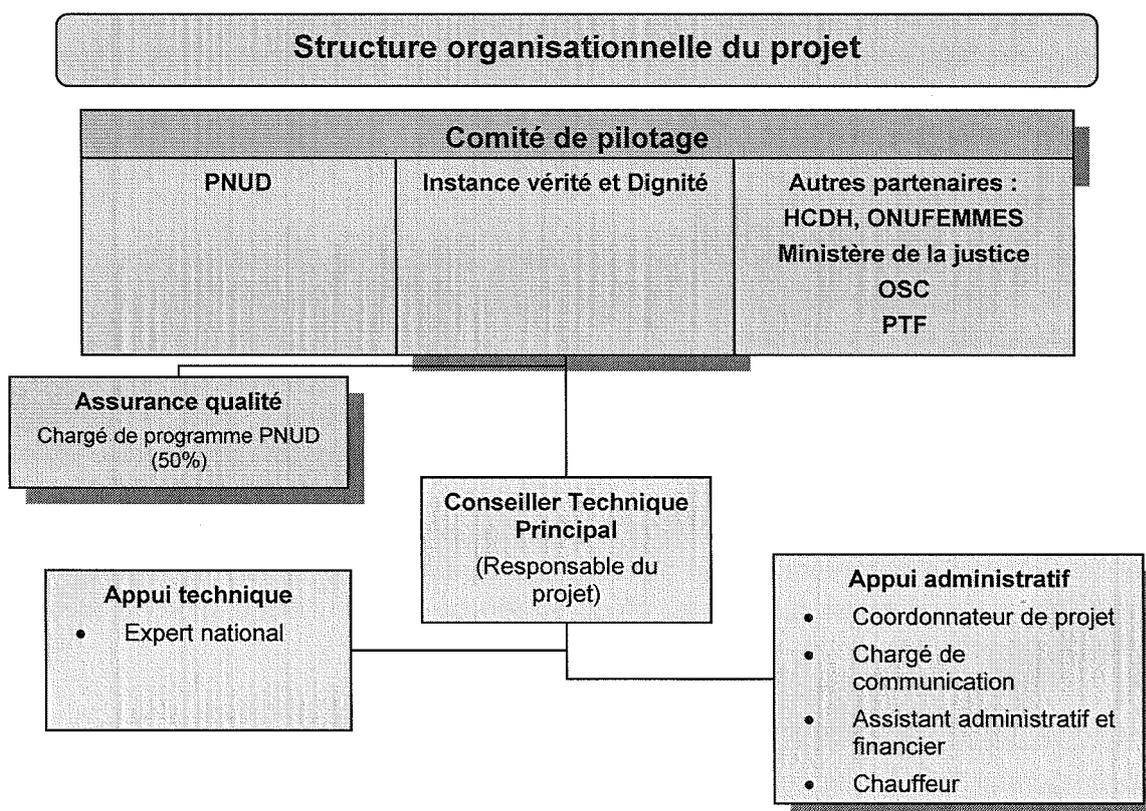
4. C'est dans ce cadre que le PNUD prévoit de lancer un plan d'initiation visant à établir les bases nécessaires pour un lancement rapide et efficace de la nouvelle phase d'appui du système des Nations Unies en Tunisie au processus de justice transitionnelle tunisien. Ce plan d'initiation permettra au PNUD de finaliser le nouveau document de projet en étroite collaboration avec les membres de l'IVD qui seront nommés dans le courant du premier trimestre 2014 ainsi qu'avec les représentants du nouveau gouvernement issus du dialogue politique national qui sera mis en place en janvier 2014. Il doit également permettre de mener des activités critiques pour le processus de justice transitionnelle durant les 6 prochains mois en attendant le lancement de la deuxième phase du projet. Il permettra en particulier au PNUD d'appuyer la mise en place effective des mécanismes prévus par la loi sur la justice transitionnelle (IVD et chambres spécialisées).

III. PRODUITS ATTENDUS

5. Pour atteindre l'objectif cité ci-dessus, les principaux produits suivants sont attendus :
 - i. **Le document de projet conjoint est signé** : Le PNUD et le HCDH, en collaboration avec les partenaires nationaux, sont déjà en train de travailler à un nouveau document de projet qui sera discuté et finalisé avec les membres de l'IVD qui seront nommés dans le courant du premier trimestre 2014 ainsi qu'avec les représentants du nouveau gouvernement issus du dialogue politique national qui sera mis en place en janvier 2014. Il est également prévu d'associer à l'élaboration de ce nouveau document de projet d'autres agences du système des Nations Unies présentes en Tunisie, ayant déjà appuyé le processus de justice transitionnelle en Tunisie (tel qu'ONU Femmes) ou qui, de par leur mandat, pourraient apporter une valeur ajoutée au projet (UNFPA, UNESCO et UNICEF).
 - ii. **L'IVD dispose d'un plan d'action cohérent et consensuel nécessaire au démarrage de ses activités** : Les commissaires de l'IVD seront nommés par l'ANC dans le courant du premier trimestre 2014. Une fois nommés, la loi sur la justice transitionnelle établit qu'ils disposeront d'un délai de 6 mois pour préparer la mise en œuvre des missions de l'IVD. Les activités prévues dans le cadre de ce produit auront pour objectif de renforcer les capacités des membres de l'IVD et de les accompagner dans la mise en place des structures administratives et dans le travail de planification et de développement des outils nécessaires à la réalisation de leur mandat (règlement intérieur, plan d'action, plan de communication, budget...).
 - iii. **Les capacités des mécanismes judiciaires en charge du processus de justice transitionnelle sont évaluées et renforcées** : La loi sur la justice transitionnelle prévoit la création par décret de chambres spécialisées qui seront chargées de statuer sur les dossiers en lien avec le processus de justice transitionnelle. Elle prévoit en outre que des mesures assurant la protection des témoins et des victimes seront mises en place. Les activités prévues par ce produit ont pour objectif d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités des acteurs judiciaires en charge de traiter les dossiers relatifs aux violations prises en compte dans le cadre du processus de justice transitionnelle. Elles permettront en outre d'accompagner les autorités compétentes pour l'élaboration du décret portant création des chambres spécialisées prévues par la loi et pour l'identification de mesures à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des témoins et des victimes ainsi que pour initier leurs mises en place effectives.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

6. Le plan d'initiation sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution directe (DEX), conformément aux procédures du PNUD. Toutes les opérations, y compris les acquisitions, les recrutements, seront effectuées conformément avec les procédures du PNUD. Ce dernier rendra compte à l'Instance Vérité et Dignité et aux bailleurs de fonds éventuels de l'utilisation des ressources conformément à ses règles et procédures.
7. La gestion du projet inclut un niveau de concertation et de décision, à savoir : le Comité de Pilotage. De même, il comprend un niveau de gestion, exécution et suivi quotidiens avec le Conseiller technique principale à la tête et appuyé par une unité de support technique et administratif et une unité d'assurance du projet.



8. Un **Comité de pilotage** est mis en place pour superviser la mise en œuvre du projet. Il constitue l'instance d'orientation et de décision, associant les représentants des partenaires contribuant techniquement et financièrement au projet. Le Comité de pilotage est co-présidé par l'Instance Vérité et Dignité (ou son représentant) et par le Représentant résident du PNUD (ou de la personne désignée par lui).
9. La mise en œuvre du plan d'initiation est assurée par l'**équipe de projet** dont le responsable est le Conseiller technique principal (CTP) Justice et Justice Transitionnelle du PNUD Tunisie. Le CTP supervise le travail de l'équipe du projet composé d'un coordonnateur, d'un assistant et d'un chauffeur fournissant un appui administratif et logistique, ainsi que d'un expert national en Justice transitionnelle, fournissant un appui technique.
10. L'équipe de projet travaillera en étroite collaboration avec le Chargé de programme Etat de droit et, à travers lui, au team leader de l'unité Gouvernance démocratique, au PNUD. Ce

VI. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

02/2014 - 08/2014

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER				PARTIE RESPONSABLE	PARTENAIRES	BUDGET PLANIFIE	
		Q1	Q2	Q3	Q4			Source de financement	Description du budget
<p>1. Le document de projet conjoint est signé</p> <p>Donnée de référence : La note conceptuelle du projet conjoint est disponible</p> <p>Indicateurs : Document de projet signé</p> <p>Cible : Le nouveau document de projet est signé</p>	<p>1.1. Finaliser la rédaction du document de projet</p> <p>- Finaliser la version provisoire du document de projet</p> <p>- Envoyer la version provisoire aux parties prenantes concernées</p>		X			<p>PNUD</p> <p>IVD, HCDH, ONU Femmes</p>	NA	NA	-
<p>2. L'IVD dispose d'un plan d'action cohérent et des ressources nécessaires au démarrage de ses activités</p> <p>Donnée de référence : Les commissaires de l'IVD n'ont pas encore été nommés</p> <p>Indicateurs : Règlement</p>	<p>1.2. Valider et signer le document de projet</p> <p>- Organiser Comité local d'évaluation de projets</p> <p>- Organiser la cérémonie de signature et de lancement du projet</p> <p>2.1. Appuyer la préparation du règlement intérieur et du plan d'action</p> <p>- Organiser un colloque pour le lancement de l'IVD</p> <p>- Organiser divers ateliers thématiques et fournir une assistance technique (règlement intérieur, genre gouvernement, genre et société civile)</p>		X	X		<p>PNUD</p> <p>IVD, HCDH, ONU Femmes</p>	A déterminer	Ateliers, Conférences	2 000
			X	X		<p>PNUD</p> <p>IVD, HCDH, ONU Femmes, ICTJ</p>	A déterminer	Ateliers, Conférences	10 000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER				PARTIE RESPONSABLE	PARTENAIRES	BUDGET PLANIFIE		
		Q1	Q2	Q3	Q4			Source de financement	Description du budget	Montant USD
4. La structure organisationnelle du projet est mise en place <i>Donnée de référence :</i> Absence de coordonnateur de projet et d'expert national <i>Indicateurs :</i> Contrat de services du coordonnateur du projet et de l'expert national <i>Cible :</i> Le coordonnateur du projet et l'expert national sont recrutés	4.1. Tenir une réunion du comité de pilotage			X		PNUD	IVD, HCDH, ONU Femmes	NA	-	
	4.2. Couvrir les coûts du personnel disponible lié au projet		X	X	X	PNUD	/	A déterminer	Staff, contrats de service	160 000
	4.3. Recruter et couvrir les coûts du personnel du projet restant			X	X	PNUD	/	A déterminer	Contrats de service	6 000
	5.1. Contacter les PTF susceptibles de contribuer au financement du projet		X	X	X	PNUD	/	NA	NA	-
	5.2. Organiser une réunion avec l'IVD et les PTF pour leur présenter le projet		X	X					A déterminer	Ateliers
TOTAL										200 000